

Légende

- Bâtiments d'élevage
- Périmètres de réciprocité des bâtiments d'élevage
- bâti (matrice cadastrale 2022)
- nouveau bâti non cadastré
- constructions existantes n'apparaissant pas sur la matrice cadastrale 2022
- PC en cours
- parcellaire (matrice cadastrale 2022)
- voirie routière principale (RD)
- voirie routière secondaire



**ESPELETTE**  
Révision du PLU

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

Annexe n°10 : bâtiments d'élevage  
à titre indicatif, à la date de janvier  
2023

Document d'urbanisme en vigueur  
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui définit les règles d'occupation du territoire.  
Il est élaboré par le conseil municipal et approuvé par le conseil communautaire.  
Il est soumis à l'avis de la Commission départementale de l'urbanisme (CDU) et de la Commission départementale de l'équipement (CDE).  
Il est inscrit au registre public de l'urbanisme.

